

2023-2672
2023-07-25

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 09/02/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

PYROCIDE® PRODUIT AQUEUX À PULVÉRISER POUR JARDINS
(CODE: JDC 145)

* DOMESTIQUE

* PRÊT À UTILISER, BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIFS:

Pyréthrines 0,02%
Pipéronyl butoxyde, technique 0,20%

Contient du Benzoate de sodium à raison de 0,20 % à titre d'agent de conservation.

PYROCIDE - Marque déposée de la compagnie MGK

N° D'HOMOLOGATION 15180

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Sensibilisant cutané potentiel

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'en quête d'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes. L'exposition de la peau peut entraîner des sensations passagères (picotements, sensation de brûlure, démangeaisons, engourdissement). L'exposition pourrait aussi entraîner les symptômes suivants : des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des maux de tête ou des étourdissements. »

Titulaire d'homologation:



7325 Aspen Lane North
Minneapolis, MN 55428

U.S.A.

(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

Contenu net: 29,5 mL - 20 L

Valent Canada Inc., 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler l'embrun de pulvérisation. Se laver abondamment à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Ce produit est toxique pour les poissons. Garder hors des lacs, des cours d'eau et des étangs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des résidus.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un brumisateur/nébulisateur, qu'il soit portatif ou fixe.

NE PAS appliquer ce produit comme pulvérisation d'ambiance.

Aérer les sites intérieurs après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie [ou des animaux d'élevage] sont présents sur les lieux. »

NE PAS rester dans les zones fraîchement traitées. »

NE PAS permettre aux personnes ni aux animaux de compagnie [et aux animaux d'élevage] de pénétrer dans les zones traitées avant que le produit pulvérisé ne se soit déposé.

Recouvrir ou retirer les denrées destinées à la consommation humaine ou animale.

Recouvrir tous les équipements, surfaces et ustensiles utilisés pour la transformation de ces denrées, ou les laver soigneusement après le traitement.

NE PAS appliquer le produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. les greniers, les vides sanitaires, les petits espaces de rangement, les placards).

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie [ou des animaux d'élevage] sont présents sur les lieux.

NE PAS permettre aux personnes ni aux animaux de compagnie [et aux animaux d'élevage] de pénétrer dans les zones traitées tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

NE PAS appliquer ce produit sur [les meubles], [les matelas], le linge de maison, les

articles sur lesquels se couchent les animaux de compagnie, les jouets et les vêtements.

NE PAS appliquer ce produit dans les serres commerciales.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient des principes actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur les terrains à pente modérée ou forte et sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Pour réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement, on peut

inclure une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation

directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs.

Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les abeilles présentes dans les habitats situés à proximité du lieu d'application. Éviter

d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en fleurs sur le site de traitement. Pour réduire encore davantage

l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion »,

accessible sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs) Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit. Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur les terrains à pente modérée ou forte et sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Pour réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement, on peut inclure une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer près de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent inclure les insectes prédateurs et parasites, les araignées et les acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

MODE D'EMPLOI

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

Appliquer avec un équipement conventionnel mécanique ou à air comprimé. Ce produit peut être utilisé à l'intérieur sur des plantes ornementales classées. Il peut également être utilisé à l'extérieur et dans les serres sur des plantes ornementales et des cultures vivrières classées tout au long de la saison de croissance. Il peut également être utilisé comme traitement avant la récolte lorsque d'autres insecticides sont interdits en raison de restrictions en matière de résidus et de limitations d'utilisation. Pour contrôler les insectes énumérés, pulvériser le produit en assurant un recouvrement complet des surfaces supérieures et inférieures du feuillage. Effectuer des traitements hebdomadaires ou au besoin afin de contrôler toute infestation. Peut être

2023-2672
2023-07-25

appliqué un jour précédant la récolte. Ne pas pulvériser en plein soleil. Il est préférable de pulvériser tôt le matin ou en soirée. Arroser directement l'insecte ciblé avec le jet de pulvérisation. Utiliser avec prudence sur les jeunes plants et les nouvelles pousses. Pulvériser lorsque le vent est nul et la température est inférieure à 32°C. NE PAS dépasser 25 ml/m². Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Ne pas mouiller les plantes jusqu'au point où le produit ruisselle ou s'égoutte. Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, Le traitement localisé consiste à appliquer le produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les surfaces traitées ne doivent pas se toucher. Au total, les surfaces traitées ne doivent pas dépasser 10 % de la superficie totale de la pièce. NE PAS l'utiliser pour combattre les organismes aquatiques nuisibles.

« N'appliquer le produit sur AUCUN plan d'eau. »

« NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets. »

« Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. »

« Ne pas mouiller les plantes jusqu'au point où le produit ruisselle ou s'égoutte. »

Cultures	Ravageurs
PLANTES ORNEMENTALES: Aster, Azalées, Bégonia, Camélias, Caoutchoucs, Chrysanthèmes, Cornouillers, Crassule, Dahlias, Dauphinelles, Fuchsias, Fusains, Muflier, Géraniums, Glaïeuls, Laurier, Lierres communs, Linaires, Misères, Œillets, Palmier Kentia, Rhododendrons, Rosiers, Tagètes, Violettes africaines, Zinnias	Pucerons, Mouches blanches, Scarabées du rosier, Chrysomèles de l'aster, Cicadelles, Tétranyques, Tenthredes-limaces du rosier, Punaises ternes, Altises, scarabée japonais

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser le contenant. Emballer le contenant et le jeter aux ordures ménagères.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:

En cas d'urgence médicale, pour obtenir des renseignements concernant la sécurité et la santé lors de l'emploi de ce produit, en cas de feu, de contenants non étanches ou endommagés, composer le **1-877-315-9819**.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.